Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

SOUSCRIPTION PARTS SCPI PAR TUTRICE

Par MARIE2025

Bonjour,

Ma mère atteinte de démence à l'âge de 70 ans a été placée
sous tutelle.
Sa tutrice a souscrit des parts des SCPI, Société Civile de Placement Immobilier chez ALLIANZ PIERRE.
Ma mère n'a jamais fait cette demande, c'est la tutrice et elle seule qui a pris cette décision sachant que c'est un placement A RISQUE.

Une tutrice a elle le droit de faire ce genre de placement ?

Je vous remercie pour vos réponses

Marie

Par yapasdequoi

Bonjour,
C'est un placement à long terme dans l'immobilier, mais pas vraiment risqué, selon la composition du reste du patrimoine.
Eventuellement il permet un optimisation fiscale, ou de recevoir un revenu régulier.
C'est donc important de comprendre les motivations de ce placement.
La tutrice ne vous rend pas compte, c'est au juge qu'il faut soumettre vos interrogations.

Par MARIE2025

Je vous remercie beaucoup pour votre rapide réponse.
Je vais donc contacter le Juge des Tutelles